

tainement pas les pays, où elles se produiront, de compter encore quelques cas de contagion : mais ces cas deviendront de plus en plus rares. . . . La syphilis, ainsi isolée, n'exercera plus son influence malsaine sur la santé publique; et nous n'aurons plus à la mettre au rang des plus grandes calamités de notre époque (1).

Confiant dans le concours de l'autorité supérieure, dont le devoir est de s'intéresser à toute idée de progrès, je n'hésite pas à lui soumettre ce travail. Comme mes conclusions diffèrent en plusieurs points de celles qui ont été généralement admises jusqu'à ce jour, elles auront à lutter contre des idées solidement établies. Je me propose néanmoins de les soutenir avec toute l'énergie qu'autorisent les convictions sincères.

(1) Il est sans doute difficile de démontrer par des chiffres la pernicieuse influence que la syphilis exerce sur la santé publique. Cependant, voici un relevé statistique, qui présente, à cet égard, une signification importante : je le dois à mon excellent ami, M. le docteur Marcorelles, chirurgien-adjoint et chef-interne des hôpitaux de Marseille.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1873 au 1<sup>er</sup> juillet 1874, M. le docteur Marcorelles, en sa qualité de chef-interne, a donné, à l'Hôtel-Dieu de Marseille, 2476 consultations : sur ce nombre, 586 malades (c'est-à-dire le quart à peu près de tous les malades consultants) étaient atteints de syphilis.

Nul doute même que cette statistique, malgré les proportions vraiment effrayantes qu'elle mentionne, ne soit au-dessous de la vérité. A Marseille, en effet, les consultations spéciales pour les maladies vénériennes ayant lieu à des heures déterminées, ce n'est qu'exceptionnellement que les syphilitiques se présentent aux visites générales de l'Hôtel-Dieu.

## PREMIÈRE PARTIE.

### DES MESURES DE PROPHYLAXIE PUBLIQUE DE LA SYPHILIS INDÉPENDANTES DE LA PROSTITUTION.

Si les mesures de prophylaxie syphilitique, qui vont faire l'objet de cette première partie, ont paru à quelques auteurs n'offrir qu'une importance secondaire par rapport à celles qui concernent spécialement la prostitution, il n'est pas moins vrai cependant qu'elles présentent ce caractère essentiel de s'adresser, non pas à une classe isolée de la société, mais à la société tout entière. Or, cette seule considération, à défaut de toute autre, ne suffirait-elle pas pour donner un grand intérêt à l'étude de ces moyens généraux de préservation et pour les rendre dignes d'un sérieux examen?

Comme nous n'hésitons pas à croire, pour notre part, que la société aurait à bénéficier largement de leur application, nous n'hésitons pas non plus à en présenter ici une analyse approfondie. Peut-être parviendrons-nous à

faire comprendre les avantages que leur généralisation ne tarderait pas à entraîner.

Faire de cette étude un exposé pratique, mis à la portée de ceux mêmes qui ne possèdent sur le sujet que des connaissances superficielles, tel a été notre but. Pour rendre l'étude de telles questions profitable, il faut, en effet, que tout le monde puisse les comprendre et les apprécier à leur juste valeur. « Il n'y a plus de déguisement à prendre ni de fausse pudeur à ménager, disaient, en 1867, MM. Crocq et Rollet, dans leur Rapport fait au nom de la Commission du Congrès; il faut dire toute la vérité. Il est absolument nécessaire que le public sache enfin à quoi s'en tenir sur les maladies syphilitiques » (1).

Sans rien oublier des convenances que le lecteur est en droit d'exiger, je me suis conformé à ces paroles dans de telles limites que quelques-uns, en maintes circonstances, ne manqueront pas de m'accuser de prolixité. Mais, sur une matière aussi grave, il vaut mieux, ce nous semble, pécher par excès que par manque de développement. Pourquoi, à côté des mesures bonnes et efficaces, ne pas parler, pour en faire justice, des moyens inacceptables qui ont été proposés ?

Un savant auteur, Acton, dont le nom fait autorité, en Angleterre, dans l'enseignement de la médecine, écrivait, il y a une trentaine d'années : « Un jour viendra, je l'espère, ou parmi les autres questions sociales on mettra

(1) Crocq et Rollet. *Prophylaxie internationale des maladies vénériennes*. — Rapport fait au nom de la commission nommée par le Congrès médical international de Paris, 1867, page 80.

en discussion les moyens d'arriver à l'extinction de la syphilis » (1). — Le moment est venu d'entrer dans la voie souhaitée par le syphiliographe anglais, et de faire, sinon de l'extinction définitive du moins de l'extinction partielle de la syphilis, une véritable question sociale.

Envisageons à ce point de vue cette première série de moyens prophylactiques.

(1) Acton. *Traité de la syphilis*. Introduction.